



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11

**N° de la demande :** 2010-1061  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégorie 3.11 (modification de l'étiquette – nouveaux organismes nuisibles et sites)  
**Produit :** Poudre insecticide King Eco Way  
**Numéro d'homologation :** 29605  
**Matière active (m.a.) :** Dioxyde de silicium présent sous forme de terre de diatomées à 100 % [SIO, SIF]  
**N° de document de l'ARLA :** 1967139

### Contexte

La poudre insecticide King Eco Way est homologuée depuis le 23 mars 2010. Elle est homologuée en tant que poudre insecticide pour éliminer coquerelles, perce-oreilles, fourmis, puces, lépismes argentés, grillons, millipèdes et centipèdes, pour usage structurel intérieur et extérieur et pour usage résidentiel extérieur. Pour de plus amples renseignements sur le mode d'emploi, les taux et méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise l'ajout de nouveaux sites (jardins - fruits, légumes et fleurs) et de nouveaux parasites (le doryphore de la pomme de terre, la piéride du chou, etc.) à l'étiquette de la poudre insecticide King Eco Way. Le mode d'emploi pour utilisation au jardin consiste à appliquer le produit directement sur l'insecte, si possible, ou à appliquer une mince couche à la surface du sol, autour de la base des végétaux et des légumes et le long des bordures de fleurs. Le produit peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. Le traitement peut être répété au besoin.

### Évaluation des propriétés chimiques, sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisqu'aucun changement n'a été apporté aux propriétés chimiques du produit. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise puisque le profil d'utilisation des composants, y compris les récoltes cibles et les taux et temps d'application, demeure inchangé.

## **Évaluation de la valeur**

Selon les justifications fournies et en extrapolant sur les homologations antérieures, on pense que la poudre insecticide King Eco Way sera efficace contre les doryphores de la pomme de terre et les chenilles présents sur les fruits, légumes et fleurs de jardin.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et juge les renseignements fournis suffisants pour modifier l'étiquette de la poudre insecticide King Eco Way afin d'y inclure les doryphores de la pomme de terre et les chenilles présents sur les fruits, légumes et fleurs de jardin.

## **Références**

- 1875287 2010, 10.1 Summary, DACO: 10.1
- 1875291 2010, 10.2.1 Mode of Action, DACO: 10.2.1
- 1875292 2010, 10.2.2 Description of Pest Problem, DACO: 10.2.2
- 1875294 2010, 10.2.3.1 Summaries, DACO: 10.2.3,10.2.3.1
- 1875295 2010, 10.3.1 Non-safety adverse effects Summary, DACO: 10.3,10.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.